



génération digitale,
+ qu'une copie
conforme

devillard.ch

www.ccig.ch

Janvier 2023

No 1

CCIG info

Bulletin d'information
de la Chambre de commerce,
d'industrie et des services
de Genève

Entreprises

Les bases du financement ont été décryptées à la CCIG lors de la semaine de l'entrepreneuriat. ► **PAGE 3**

Relations Suisse-UE

30 ans après le refus de l'EEE, l'avenir des liens bilatéraux n'est pas des plus rassurants. ► **PAGE 4**

Economie circulaire

La dernière Table Ronde du Grand Genève a évoqué le passage des matières premières à la douane. ► **PAGE 6**

PRÉVOYONS ENSEMBLE LA PÉRENNITÉ ET LA TRANSMISSION DE VOTRE ENTREPRISE

N°1 en Suisse | 2'000 produits | 20 agences | 1'000 transactions par an
T.022 700 22 22 | www.remicom.com | pme@remicom.com

REMI(COM)
LOCAUX COMMERCIAUX - COMMERCE - ENTREPRISES

Aménagement du territoire

La Genève de demain devra se construire grâce au dialogue et à la réflexion



Dans le troisième volet du cycle « EnGEux d'actu: en quête de solutions », il était question d'aménagement du territoire via le prisme des entreprises. Une thématique qui a passionné l'auditoire en raison des problématiques qu'elle soulève pour construire la ville du futur.



De gauche à droite, José Gonzalez, CEO de Bricks AG; Yves Creteigny, directeur général de m3 Immobilier; Michèle Tranda-Pittion, architecte EPFL et fondatrice de Topos Urbanisme, et Alexandra Rys, ex-directrice de la communication à la CCIG.

L'on veut éviter que des projets ralentissent en raison d'une concertation trop tardive. Pour cela, les vœux des maîtres d'œuvre, d'ouvrage et d'usage sont à prendre en compte.

Etablir son entreprise à côté d'une sortie d'autoroute, bonne ou mauvaise idée? Cela dépend des cas. Plus une activité est lourde et périodique, plus on l'établira en périphérie urbaine. Plus elle est légère et quotidienne, plus le centre-ville a son intérêt. Il existe en fait trois typologies de **zones professionnelles**: celles des entreprises dites nuisibles en périphérie, celles des « tiers lieux » polyvalents dans la couronne extérieure et celles des entreprises mixtes

en zone urbaine. La tendance est désormais de rapprocher les domaines d'activité pour qu'ils communiquent mieux et optimisent leurs surfaces. Mais les montages financiers d'un nouveau genre restent compliqués, car ils souvent calqués sur des modèles « à l'ancienne » qui n'avaient pas la même approche.

Qualité et dialogue en maîtres-mots

À la tête de Bricks AG, un gros constructeur-investisseur helvétique de logements, José Gonzalez a apporté son expérience de terrain. Selon lui, pour construire en vertu des incontournables lois d'aménagement, il faut miser sur la qualité et le

dialogue. D'abord en ne pensant pas qu'à la qualité intrinsèque du logement, mais aussi en cherchant à obtenir une ambiance conviviale de quartier. Puis en prenant mieux en compte les desiderata de tous les acteurs concernés. Le discours actuel de densifier l'habitat pour gagner du terrain est souvent mal compris et perçu par la population. À Genève, la plupart des projets se font en zones de développement aux prix très cadrés par les règlements. Une souplesse accrue permettrait de gagner du temps.

Autre levier d'amélioration: la notion de « ville du quart d'heure », qui vise à rapprocher les lieux de

« Dans la construction, on vit sur une temporalité de 15 ans à Genève », évalue Michèle Tranda-Pittion, archi-

tecte EPFL et fondatrice de Topos Urbanisme. Autant dire qu'il faut anticiper au mieux les échanges, si

suite page 2



Nouveau à Genève



Ch. BESUCHET S.A.

FONDÉE EN 1918

Vous cherchez un bureau de standing sur la rive gauche pour votre «travail à domicile», pour votre activité privée, votre activité libérale ou comme point de chute à Genève, dans le quartier des banques, au coeur de toutes communications, services, commerces, restaurants ?

- Bureaux individuels de haut standing à louer à l'année.
- Spacieux, lumineux, vestiaire et armoires de rangements individuels.
- Salle de conférence équipée à disposition.
- Entièrement réaménagés par le bureau Hiltbold architectes avec des matériaux de qualités et finitions hauts de gamme, dans un immeuble historique en pierre, proche du Quai de la Poste.
- Local archives disponible à louer en sus.

Bureau de 17 à 23 m2 du 1er au 3ème étage.
Loyer mensuel Fr. 1'010.-- à Fr. 1'350.-- + charges de chauffage et électricité.
Bail de 5ans durée déterminée avec possibilité de résiliation dès la deuxième année.

Pour les visites nous contacter : Ch Besuchet SA - Chemin des Tulipiers 17 - 1208 Genève - Tél. +41 (0) 22 707 07 60 - www.besuchet.ch

VINCENT SUBILIA
Directeur général



L'Esprit de Genève soufflera avec une intensité redoublée en 2023

Cultivé au fil des siècles, l'Esprit de Genève se fonde sur des valeurs de respect, d'ouverture et de collaboration. Ces composantes du « Geneva made » apparaissent aujourd'hui comme le meilleur des remparts contre la montée des tensions au niveau international, qui mettent au défi le multilatéralisme, dont Genève est le berceau et le bastion.

Face à cet environnement marqué par des crises successives, la CCIG entend défendre le rôle de Genève en tant que capitale de la gouvernance mondiale, dans le domaine économique en particulier. Une économie privée, que vous incarnez dans sa diversité, creuset de notre prospérité, laquelle se conjuguera avec la Genève internationale, inscrite dans l'ADN de Genève.

Tel sera l'enjeu du Congrès mondial des Chambres de commerce auquel nous nous réjouissons de vous convier du 21 au 23 juin prochain, en votre qualité de fiers « ambassadeurs » de notre tissu économique.

Coorganisé par la CCIG et la Fédération mondiale des Chambres de commerce (dépendant de la Chambre de commerce internationale, forte de 43 millions d'entreprises dans 130 pays), cet événement majeur qui se déploie tous les deux ans sur un continent différent devrait voir converger à Genève près de 2000 décideurs économiques et politiques de premier plan, issus de 100 pays autour d'une cinquantaine de conférences.

Cette manifestation unique dans les 158 ans d'histoire de la Chambre disposera d'un large espace d'exposition autour d'une « Swiss House » genevoise à Palexpo, qui mettra à l'honneur nos fleurons économiques, dont vous faites toutes et tous partie.

Un levier unique et une vitrine précieuse pour faire rayonner ensemble l'Esprit de Genève !

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : <https://13wcc.iccwbo.org/>

ÉDITORIAL

► suite de la page 1

© Etat de Genève



travail et d'habitation. À cet effet, deux moyens existent : soit on les met côte à côte, soit on accélère leur liaison. Par ailleurs, la crise du Covid et la généralisation du télétravail ont bouleversé ce lien emplois/logements. Dans les années d'après-guerre, les autorités ont privilégié l'emploi au détriment du logement, puis on a inversé le ratio avant de revenir désormais à un quasi-équilibre. Le besoin de main-d'œuvre qualifiée pousse aujourd'hui à séduire les talents susceptibles de s'installer à Genève.

LE VŒU DE JOSÉ GONZALEZ AVOIR PLUS DE FLEXIBILITÉ DANS LES RÉGLEMENTATIONS

La multifonctionnalité à maîtriser

Mais comment rendre une densité désirable au plus grand nombre ? Pour Yves Creteigny, directeur général de m3 Immobilier, il s'agit de recueillir l'avis des anciens et des nouveaux habitants. Il en va de même pour les entreprises. Si on ne les accompagne pas bien dans un déménagement, on risque de les voir partir plus loin. « C'est là tout l'enjeu du PAV, qui nécessite du temps ». L'écueil est aussi de trop vouloir concevoir les nouvelles constructions par secteur d'activité. « C'est un défi à relever, relève Yves Creteigny, car on est confronté à deux défauts, la multifonctionnalité coûte cher et les catégories d'entreprises n'ont pas toujours les mêmes besoins ». Certaines PME se contentent en effet de petits espaces, alors que d'autres – telles que les recycleries – doivent

garder certaines surfaces de stockage. Dans l'aménagement, on se heurte souvent à une législation lourde et à un financement déficient : « Il y a quelques décennies, l'activité commerciale finançait la construction des étages de bureaux, désormais c'est plutôt l'inverse ».

Le cas du PAV (Praille-Acacias-Vernets) est un peu particulier. En plus de l'ampleur de ce projet, la maîtrise du foncier est à 80 % en mains publiques, ce qui favorise une certaine lenteur. « Mais il est dommage, remarque Yves Creteigny, qu'on perçoive souvent la mutation du PAV comme un boulet, alors qu'il s'agit d'une opportunité ». Michèle Tranda-Pittion, elle recommande de « professionnaliser et recadrer encore les démarches pour que la population s'approprie les projets ».

LE VŒU D'YVES CRETEIGNY PARTIR D'UNE PAGE BLANCHE POUR RENDRE LA VILLE DÉSIRABLE

Et que faire pour attirer de nouvelles entreprises ou des résidents venus d'ailleurs ? D'après Yves Creteigny, « c'est le marketing territorial qui doit être amélioré à Genève afin d'attirer les talents si précieux pour l'économie. À cet effet, il convient de raconter une histoire et de miser sur des lieux attractifs ». José Gonzalez, lui, abonde en ce sens, mais rappelle que l'éclatement des cellules familiales pousse déjà à penser à une nouvelle typologie de logements pour les habitants actuels.

Les entreprises, parents pauvres de l'aménagement ?

Comme l'a relevé Laurence de la Serna, présidente de la CCIG, « Genève, très conservatrice dans son architecture urbaine, manque d'audace ». Réplique de José Gonzalez : « Le problème est qu'on alourdit les frais initiaux, tels que la dépollution d'un terrain inapproprié. Si on dégageait de la marge dès le départ, cela laisserait plus de place à la créativité des architectes ». Et Yves Creteigny de renchérir : « N'oublions pas que les principaux investisseurs en Suisse sont des caisses de pension qui cherchent un placement profitable, et non une tour audacieuse ». Si le consensus politique constitue parfois un atout, il agit parfois aussi comme un frein.

LE VŒU DE MICHÈLE TRANDA-PITTION AVOIR LE DROIT D'EXPÉRIMENTER

D'après Nathalie Hardyn, directrice du Département politique de la CCIG, « les entreprises restent les parents pauvres de l'aménagement, manquant d'une écoute attentive ». « C'est vrai, admet Michèle Tranda-Pittion, mais les entreprises ont besoin d'une horloge financière particulière par rapport aux locataires, car elles restent souvent pour plus longtemps. À Zurich, on produit par projets et ça marche, alors qu'à Genève, on n'y arrive pas, par peur d'octroyer des privilèges et à cause de la diversité des secteurs ». « Dans notre canton, cette mixité des activités manque de visibilité, encore une Genferrei ! », lance Yves Creteigny.

Et le développement durable dans tout ça ? Il est désormais partout, y compris dans la construction. Les critères ESG et la décarbonation font partie intégrante des processus à respecter. En conclusion, Yves Creteigny recommande que les acteurs concernés par l'aménagement travaillent davantage de concert pour parvenir rapidement à des résultats. ■

Pour renforcer les potentiels de son entreprise, le Bilan Santé PME

Avec ce nouveau service proposé par la CCIG, les PME peuvent évaluer leurs forces et leurs vulnérabilités.

En quatre heures, la démarche permet de faire le point et de bénéficier de recommandations sur les cinq points névralgiques :

Organisation | Stratégie | Finances | Capital humain | Positionnement

Pour en savoir plus : www.ccig.ch/bilan-sante-pme

Bilan Santé
PME

ccig
Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève



Entrepreneuriat

Le financement, nerf de la guerre pour lancer sa société

Lors de la semaine de l'entrepreneuriat, un séminaire sur les bases du financement s'est déroulé à la CCIG, sous l'impulsion de la DG DERI. Une façon de mieux comprendre quels sont les différents acteurs du financement et comment faire le bon choix entre les solutions existantes.



Faut-il plutôt miser sur des fonds propres ou sur des prêts pour démarrer son affaire? Voici l'une des questions soulevées lors de ce séminaire thématique. En l'occurrence, cela dépend de la nature de son activité. « Si elle est irrégulière, on privilégiera la première option pour ne pas être sous la pression du créancier. Si elle est régulière, la seconde possibilité est sans doute plus aisée », explique Patrick Schefer, directeur de la FAE, la fondation d'aide aux entreprises. Celle-ci sert de facilitatrice entre les primo-entreprises et les banques en apportant le cautionnement de l'Etat auprès de l'institut bancaire pour octroyer un crédit au demandeur.

Pour rappel, un remboursement de prêt ne concerne pas que les intérêts, mais toute la somme empruntée. Idem pour les dettes contractées. L'organe financeur doit en effet avoir son intérêt dans la démarche, il agit rarement en mécène. L'important est de garder un bon équilibre entre fonds propres et dettes au fil du temps. « Si l'on présente au bilan un capital de 20 000 francs pour 25 000 de

pertes, on se trouve théoriquement en faillite juridique », relève Patrick Schefer. Les fonds de roulement souffrent souvent d'un décalage de trésorerie entre les dépenses de l'entreprise et les revenus apportés par les clients. Une notion à ne pas confondre avec les investissements consentis pour se développer.

Coup de pouce financier bienvenu

Financer une entreprise à sa création, c'est l'une des missions de la Fondetec, une fondation qui opère en Ville de Genève pour contribuer à la création d'emplois locaux. En 25 ans, elle aura permis à 750 entreprises de se lancer. « Sur les cinq dernières années, nous avons enregistré un taux de succès de 86 % », a indiqué son directeur Antoine Fatio. Depuis quelques temps, la Fondetec propose un calcul en ligne sur le site « previsionnel.ch ». Comme autres pistes de financement, Antoine Fatio cite l'appui de certains fournisseurs ou clients, le crowdfunding ou l'apport d'un autre travail. « Il importe en tout cas de ne pas rester seul dans son aventure entrepreneuriale. Des cofondateurs ont souvent des compétences complémentaires et permettent de se répartir les tâches », conclut-il.

Qu'en est-il du cas spécifique des start-up technologiques issues de la recherche académique et souvent sources d'innovation? À cet effet, la fondation Fongit apporte un appui non seulement financier, mais aussi de mise à disposition de locaux et

de comptabilité-coaching. « Pour ce qui est du fonds d'amorçage, explique Emmanuel de Watteville, responsable des programmes de financement de la Fongit, il s'agit déjà de distinguer le non-dilutif, une somme qui comprend toutes sortes d'apports externes pour faire démarrer la société (prêts, bourses, crowdfunding, ...) du dilutif, une somme qui intègre le capital-investissement et autres apports (tels que les ventes de parts de capital) en phase de création. Le capital-risque, lui, intervient dans une phase plus tardive. Depuis 2021, la Fongit a mis en place un fonds d'innovation, le FIF, qui accorde des prêts allant jusqu'à 400 000 francs à des start-

up, voire des scale-up*. En complément, il est recommandé de déposer un dossier auprès d'Innosuisse, un outil de la Confédération qui propose – en plus du financement – le travail de chercheurs sur le produit lancé par la société. À noter encore le site internet « Startupticker.ch », qui fournit de précieuses informations pratiques.

Et les banques commerciales dans tout cela? Elles restent évidemment les principaux financeurs, mais elles ont pour clients-types les PME et grandes firmes. C'est le cas de

Credit Suisse, qui travaille avec un tiers des entreprises genevoises. Pour son responsable clientèle entreprises Rémi Vaissière, « les critères d'octroi des prêts aux entrepreneurs sont stricts et les documents à fournir doivent présenter de solides arguments ». L'établissement se doit d'avoir des garanties de viabilité ». Dernier conseil donné, s'agissant des sociétés actives dans l'import/export et sur les deux côtés de la frontière, c'est de se méfier des risques liés au marché des changes, un piège pour beaucoup! ■

* Start-up au business model établi, avec au moins 10 salariés de départ et au rendement annualisé d'au moins 20 % sur les trois dernières années.

Des conseils utiles aux primo-entrepreneurs

- Pour bénéficier d'une des aides de financement énoncées ci-dessus, il faut en général avoir un siège en Suisse ou du moins des activités dans le pays.
- Les subventions étatiques aux entreprises sont rares, car la Suisse est fondée sur une économie libérale. Seuls des Prix ou bourses sont à disposition, mais avec la préparation des dossiers, cela prend du temps pour en décrocher.
- Mieux vaut injecter en priorité des fonds dans son capital que dans le remboursement de ses prêts, quitte à en convertir en parts de capital. Une option impossible après la prononciation d'une faillite.
- Pour l'octroi d'un financement, l'âge n'entre théoriquement pas en ligne de compte, sauf avant 18 ans et après 70 ans.
- Il faut bien distinguer l'opportunité de créer une SA (société anonyme d'au moins 100 000.- francs), qui laisse plus de manœuvre qu'une S.à.r.l. (d'au moins 20 000.- francs).
- Le fait de ne pas s'octroyer de salaire n'est pas recommandé, sauf si l'activité génère rapidement des revenus solides, ne serait-ce que pour payer les charges sociales obligatoires.

START YOUR INTERNATIONAL CAREER

Double degree with University of Plymouth (UK)

BACHELOR AND MASTER PROGRAMS IN:

- International Management
- International Relations and Diplomacy
- Digital Media
- Business Analytics
- Computer Science

IIG.CH
in @ f

Commerce international

Accords de libre-échange

Mieux bénéficiaire des tarifs préférentiels à l'importation et à l'exportation

Avec 33 accords de libre-échange (ALE), la Suisse occupe la troisième place des pays qui ont signé le plus d'ALE au monde. Grâce à ces derniers, en 2020, les entreprises helvétiques ont économisé 2,3 milliards de francs en droits de douane. Leur potentiel d'exploitation peut néanmoins être amélioré et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a lancé une nouvelle page d'information sur son site web pour mieux informer les entreprises à ce sujet.

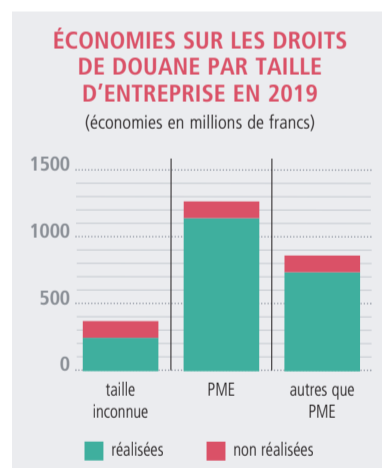
Visant à assurer un accès simple et fiable aux marchés étrangers, les ALE sont essentiels tant pour les importations que pour les exportations des pays fortement liés aux chaînes de valeur mondiales, tels que la Suisse. Caractérisée par une économie hautement développée et un marché intérieur limité, la Suisse a conclu son premier accord de libre-échange en 1972 avec l'Union européenne, son premier partenaire économique. Depuis, tant les exportateurs que les importateurs bénéficient largement de ces accords qui offrent des préférences tarifaires par la réduction ou l'exonération des droits de douane.

Potentiel d'amélioration

Le SECO a réalisé une enquête au printemps 2021 afin de mesurer le recours des entreprises suisses aux ALE. Si 94 % des entreprises recourent aux ALE en cas d'exportation, le potentiel pour l'importation reste significatif. En effet, le taux d'utilisation moyen des ALE pour les importations s'élève à 68 %. Les entreprises interrogées citent notamment comme principales difficultés les charges administratives et financières. Les entreprises doivent en effet consacrer du temps au départ

pour se familiariser avec les formalités d'utilisation de l'ALE. Pour celles qui exportent, elles doivent ensuite trouver les fournisseurs appropriés qui leur assurent le respect des règles d'origine. Pourtant, leur utilisation est source de revenus conséquents et ce, quelle que soit la taille de l'entreprise !

La figure ci-dessous présente les économies réalisées ou non sur les droits de douane en fonction de la taille des entreprises (mesurées en nombre de salariés), dans le cadre de tous les ALE conclus par la Suisse. Les économies réalisées s'élèvent à environ 2.063 milliards de francs. Sur les 372 millions de francs d'économies non réalisées, 121 millions sont attribuables à des entreprises de taille inconnue, 103 à de grandes entreprises et 148 à des PME.



L'analyse montre que les grandes entreprises de plus de 250 collaborateurs utilisent les ALE dans la même mesure que les PME. Elle indique qu'en 2019 les PME ont réalisé, en chiffres absolus, davantage d'économies sur les droits de douane (1134 millions de francs) que les grandes entreprises (728 millions de francs). À cela s'ajoutent les économies de 211 millions effectuées par des entreprises dont la taille n'est pas connue. ■

Nouveautés

Le SECO analyse depuis plusieurs années la façon dont les acteurs économiques utilisent les ALE. Les principaux résultats de ces enquêtes sont publiés annuellement dans le « Moniteur des ALE ». À la suite de la dernière enquête, une nouvelle page a été créée sur le site du SECO; « Utilisation des accords de libre-échange ». Les entreprises trouveront toutes les informations relatives sur le site du SECO sous l'onglet: SECO – Secrétariat d'Etat à l'économie > Economie extérieure et Coopération économique > Relations économiques > Accords de libre-échange > Utilisation des accords de libre-échange.

Relations avec l'Europe

Suisse-Union européenne : comment sortir de l'impasse ?



Après Zurich, Lucerne et Bâle, la série de grands débats sur l'Europe de l'alliance « Pour une Suisse ouverte + souveraine », dont la CCIG est membre, s'est clôturée en Suisse romande avec une soirée exceptionnelle le 1^{er} décembre à la Fondation ISREC de Lausanne. Programme riche pour une soirée d'exception, trente ans après le refus des Suisses d'adhérer à l'Espace économique européen ! Jeunes et moins jeunes étaient venus en nombre pour assister à une des (trop) rares manifestations qui parlent de l'Europe et du futur des relations Suisse-Union européenne (UE).

Pas moins d'une dizaine d'invités venus des quatre coins de la Suisse romande et de tous les horizons – politique, scientifique, académique et du monde de l'entreprise – ont débattu d'Europe avec la modération du présentateur vedette de la RTS Alexis Favre. La soirée a commencé par un plaidoyer pour des relations constructives avec ce partenaire économique. Cristina Gaggini, directrice romande d'économiesuisse, a en effet dressé un panorama des conséquences très concrètes au niveau économique, 18 mois après l'interruption par le Conseil fédéral, et de manière unilatérale, des négociations sur l'accord-cadre.

De la bouche de la principale faïtière des entreprises suisses, la Suisse connaît une perte progressive de l'accès facilité au marché de son principal partenaire commercial. « Il s'agit d'une lame de fond, dont nos concitoyens ne se rendent pas compte, mais qui est bien réelle. Certains milieux en font déjà les frais. L'industrie des technologies médicales est pénalisée par la non-mise à jour de l'accord sur les obstacles techniques au commerce » explique Cristina Gaggini. Dans ce secteur très important en Suisse romande, certaines sociétés ont dû se résoudre à développer leurs affaires dans un Etat membre de l'UE. Rappelant que le temps de l'économie n'est pas celui du politique, la faïtière en

appelle à des négociations avec l'UE le plus rapidement possible.

Une érosion de la voie bilatérale, lente, sournoise, mais certaine

Ce ne sont ni Astrid Epiney, ni Luciana Vaccaro, respectivement rectrice de l'Université de Fribourg et rectrice de la Haute Ecole de Suisse Occidentale, qui allaient contredire ce triste état des lieux. Les deux rectrices ont notamment évoqué la situation dramatique que la recherche suisse est en train de vivre. En raison de la non-association de la Suisse au programme cadre européen de recherche Horizon Europe, les Universités et EPF suisses perdent en excellence et en attractivité auprès des meilleurs talents. Le blocage actuel du dossier européen au niveau politique met donc à mal la place scientifique du pays et ruine des décennies de travail qui lui ont permis d'atteindre la tête des classements internationaux en matière de recherche et d'innovation.

De cette situation dans le domaine de la recherche dépendent les emplois du futur et majoritairement des emplois hautement qualifiés. Grégoire Ribordy, chef d'une start-up genevoise leader dans la technologie quantique, est venu corroborer ce sombre constat. Son entreprise a en effet dû se résigner à ouvrir une nouvelle branche à Vienne (plutôt qu'à Genève) pour accéder au programme européen Digital Europe. Autant d'emplois d'avenir créés à l'étranger et non en Suisse. Sans déblocage du dossier européen, beaucoup d'autres entreprises pourraient être contraintes à faire de même. Philippe Cordonier, responsable romand chez Swissmem, a par ailleurs mis en garde sur les risques liés à la révision de la directive européenne sur les machines. Sans mise à jour de l'accord sur les obstacles techniques au commerce, les MEM* – qui constituent le deuxième secteur d'exportations vers l'UE – risquent de connaître dans les années à venir le même sort que les entreprises medtech.

L'Europe, centrale pour la sécurité d'approvisionnement de la Suisse

Lors du panel sur l'électricité, Davide Orifici, Director Public & Regulatory Affairs and Communications chez EPEX SPOT, a déclaré

qu'il fallait absolument que les négociations se poursuivent et qu'il était « urgent de fixer un mandat de négociations ». Selon lui, la Suisse et l'UE font partie de la même communauté d'intérêts. Mauro Salvadori, Head of Public Affairs chez Alpiq, a quant à lui relevé qu'ils n'étaient pas suffisamment entendus à Berne et qu'en l'état on pouvait considérer qu'on jouait avec la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. L'Europe est en effet centrale sur cette question. De par sa position géographique, la Suisse est une plaque tournante de l'électricité sur le continent. Mais paradoxalement, faute d'accord bilatéral avec l'UE sur cette question, elle est exclue du marché européen de l'électricité. Raison pour laquelle il faut mettre selon lui les « bouchées doubles » pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la politique européenne de la Suisse.

Besoin d'un narratif et d'un « explicatif » sur le dossier européen

Enfin, lors du panel politique, les discussions ont mis en lumière les contradictions du Parti socialiste entre une frange qui souhaite l'adhésion à l'UE et l'intransigeance du président de l'USS Pierre-Yves Maillard, et qui – selon des informations ayant pu filtrer ici et là – empêcherait tout avancée sur le dossier européen. La conseillère aux Etats fribourgeoise Isabelle Chassot, du Centre, a quant à elle relevé que les cantons avaient aussi un rôle à jouer dans ce dossier et qu'ils devraient faire davantage entendre leur voix. De ce panel qui réunissait Damien Cottier, conseiller national neuchâtelois et président du Groupe Libéral-Radical, Roger Nordmann, conseiller national vaudois et président du groupe PS, François Pointet, conseiller national vaudois Vert/libéral, et Isabelle Chassot est ressorti le besoin d'un narratif et d'un « explicatif » sur cet épineux dossier. Objectif : mieux faire comprendre à tous les citoyens de ce pays l'impérieuse nécessité d'entretenir des relations constructives avec l'Europe. C'est ce que à quoi l'alliance « Pour une Suisse ouverte + souveraine » s'engage et continuera à faire dans les mois et années à venir. La Suisse a, en effet, plus que jamais, besoin d'Europe ! ■

Arnaud Midez
responsable de projets, economiesuisse

* Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux.

Mobilité

Succès pour la formation dédiée au *mobility management*



Les participants à la première volée de la formation de Mobility Manager.

C'est à l'automne dernier qu'a été lancée la nouvelle formation de gestion de la mobilité d'entreprise. Au vu de son succès, elle sera certainement reconduite en 2023.

L'ambition de cette formation, qui s'adresse aux collaborateurs et cadres en charge de l'élaboration et de la mise en place d'un plan de mobilité d'entreprise, est d'être axée sur la pratique et d'offrir une certification reconnue dans le monde de l'entreprise.

Seize entreprises et institutions publiques genevoises et vaudoises

ont saisi l'occasion de participer à ce premier cycle de formation réparti sur six journées, du mois de septembre au mois de décembre 2022. La satisfaction élevée des participants et l'intérêt suscité auprès d'entreprises majeures de la place économique genevoise témoignent de la qualité du contenu proposé. La bonne articulation entre théorie, partage d'expériences et réalisation pratique a notamment été soulignée lors du bilan de ce premier cycle. Etant donné le succès de cette première édition, des discussions sont en cours afin de reconduire la formation au printemps 2023.

En participant à la création de cette formation avec Sanu SA, Mobilité, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie ainsi que les cantons de Genève et de Vaud et en offrant à ses Membres un prix pré-

férentiel, la CCIG renforce ses liens institutionnels et incite les entreprises à optimiser les déplacements de leurs collaborateurs. Cela permet en effet de diminuer la pression sur les infrastructures de transport du canton et de réduire l'impact environnemental de ces déplacements.

Un label valorisant les plans de mobilité

Par ailleurs, la mise en place de cette offre s'inscrit dans la continuité du lancement en automne 2022 du label Ecomobile, délivré par le Département des infrastructures en collaboration avec la CCIG et la FER Genève. Ce label, octroyé aux entreprises ayant adopté un plan de mobilité répondant à un certain nombre de critères, permet aux entreprises de mettre en avant leur engagement sur ce terrain. ■

■ PLUS D'INFORMATION SUR LE LABEL ECOMOBILE :

<https://www.ge.ch/dossier/transports/mobilite-entreprises/label-ecomobile>

30 km/h : les raisons du bras de fer

Plusieurs recours ont été déposés afin de contrer la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier, qui vise à imposer une diminution des vitesses maximales autorisées sur près de 500 axes routiers. Le point sur les raisons de ces oppositions.

Par un arrêté du 10 octobre 2022, le Département des infrastructures avait décidé de diminuer la vitesse maximale autorisée sur près de 500 axes routiers du canton, avec un passage au 30 km/h de manière permanente pour 294 d'entre eux et un passage au 30 km/h de nuit pour 139 autres axes. Une réglementation de grande ampleur s'inscrivant dans la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier.

Or, la mise en œuvre de ces mesures fait face à une levée de bouclier de la part d'une partie de l'échiquier politique et des milieux professionnels. En effet, le PLR, l'UDC et le MCG (associé à l'Automobile Club de Suisse) ont déposé chacun un recours, alors que les sections genevoises du TCS et de l'Association suisse des transports routiers (Astag) l'ont fait de leur côté sous l'égide de Genève mobilité, entité qui regroupe treize

associations, dont la CCIG. Les raisons de ces réactions face à la stratégie du Département des infrastructures sont multiples.

En premier lieu, sur le plan institutionnel, cette manière de légiférer par des règlements est considérée comme problématique alors que le Grand Conseil traitait simultanément en Commission des transports plusieurs objets relatifs à cette question, dont une motion demandant une meilleure prise en compte de l'impact de cette stratégie pour les transports publics.

De plus, la procédure de consultation relative à la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier, menée en 2021, n'a été prise en compte que de manière partielle. À cette occasion, la CCIG avait en effet émis des réserves importantes quant à cette généralisation du 30 km/h touchant de nombreux axes structurants. L'impact économique de l'allongement des temps de trajets, la remise en cause de la hiérarchie des réseaux routiers, le ralentissement de la vitesse commerciale des transports publics et la nécessité de consulter directement le peuple par le biais d'un scrutin populaire avaient en particulier été soulignés par la CCIG

lors de cette consultation. Aucun de ces éléments n'avaient toutefois été retenus au terme de celle-ci.

Aux yeux de certains, la stratégie de lutte contre le bruit routier est instrumentalisée pour mettre en œuvre une politique de dissuasion de l'utilisation des transports individuels motorisés, dans la droite ligne des « coronapistes* » présentées comme des mesures sanitaires provisoires. Même s'il ne l'exprime pas clairement, le Conseil d'Etat utilise en effet la lutte contre le bruit comme un levier de sa politique climatique visant à réduire de 40 % les kilomètres parcourus en transport individuel motorisé d'ici 2030. En l'état, les différents recours déposés induisent que l'implémentation de ces différents abaissés des limitations de vitesse est suspendue pendant les deux prochaines années au moins. Rappelons toutefois que si ces recours devaient échouer, une perte de temps et de rentabilité supplémentaire est à prévoir pour les entreprises contraintes de circuler à Genève. ■

* Piste cyclable provisoire aménagée (dans les villes, particulièrement) lors du déconfinement, afin de favoriser la pratique du vélo, bien adapté à la distanciation physique, et d'éviter ainsi la propagation de l'épidémie de COVID-19.

News du Commerce international

Changement à venir dans la loi sur les douanes

La révision de la loi sur les douanes devrait être décortiquée par les Chambres fédérales en avril 2023, lors de la session de printemps. Courant novembre dernier, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a activé le message du Conseil fédéral pour concrétiser ce projet de réforme. Les milieux de l'économie saluent cet élan positif. ■

■ POUR EN SAVOIR PLUS : <https://tinyurl.com/loisurlesdouanes>

Le négoce primordial pour l'économie genevoise

Fin 2020, le négoce de matières premières groupait dans le canton de Genève 4222 emplois (équivalents plein temps), répartis dans 319 entreprises. Un effectif qui a connu une baisse de 1,1 %, relativement faible si l'on pense à l'apparition cette année-là de la crise Covid. Genève est le canton qui concentre le plus d'entreprises et d'emplois dans ce domaine. ■

■ POUR EN SAVOIR PLUS : <https://tinyurl.com/negoceprimordial>

Recherche étendue avec la Grande-Bretagne

La Suisse et la Grande-Bretagne ont signé le 10 novembre dernier à Londres un mémorandum d'entente (MoU), qui porte sur la coopération en matière de recherche et d'innovation. Les deux pays continuent ainsi de renforcer leur partenariat dans ces domaines, en particulier pour le Fonds national suisse. Un forum conjoint sur l'innovation est prévu l'an prochain. ■

■ POUR EN SAVOIR PLUS : <https://tinyurl.com/recherche-etendue>

Ces informations ont déjà paru dans la Lettre d'information du Commerce international que la CCIG diffuse une fois par mois. Pour vous inscrire à cette newsletter, envoyez un message à comm@ccig.ch en indiquant votre nom, prénom et entreprise. Vous pouvez également vous inscrire directement au bas de la page d'accueil du site de la CCIG, www.ccig.ch

Elections en vue

En vue des élections cantonales 2023, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) organisera **deux rencontres avec les représentants de l'économie genevoise et les futurs élus**, afin de favoriser les échanges entre le monde politique et le monde économique.

Ces rencontres auront lieu aux dates suivantes :

Mardi 14 février, de 18h00 à 20h00 à l'Uptown Geneva : candidats au **Grand Conseil** et représentants des entreprises membres de la CCIG ;

Mardi 7 mars, de 18h00 à 20h00 à la CCIG : candidats au **Conseil d'Etat** et représentants entreprises membres de la CCIG.

Save the date

Economie circulaire

Le franchissement de la frontière doit tourner rond !

Le flux de produits et déchets qui passe entre la Suisse et la France répond à des procédures douanières précises. C'était le thème de la 4^e Table ronde du Grand Genève de l'année, qui a eu lieu à la CCIG.

Aboutissement ultime du développement durable, l'économie circulaire est appelée à s'appliquer dans la plupart des segments du marché. Y compris dans le domaine des matières premières, qui finissent trop souvent en déchets au lieu d'être revalorisées ou recyclées. Dans une région où le passage de la frontière franco-genevoise est permanent se pose la question des procédures douanières qui découlent de l'import/export de marchandises.

La législation et les documents à fournir ne sont pas de même nature. « La règle générale est de s'adresser à l'autorité de surveillance de son pays¹ et de justifier un lieu de destination précis pour sa marchandise », explique **André Raineri**, président de Customs Expertise, une société haut-savoiarde de conseil en opérations douanières. La première question à se poser est de voir si les matières qu'on veut faire transiter sont des déchets à éliminer ou des marchandises d'occasion, ce qu'ignorent souvent les entrepreneurs. Dans le premier cas, en vertu de la Convention de Bâle, elles sont classées en liste

verte (sans restriction) ou orange (avec restriction). Dans le second cas, elles suivent la réglementation habituelle, qui nécessite une facture et un document officiel d'origine estimant sa valeur. Grâce aux accords bilatéraux, le principe d'origine préférentielle exempte en partie la marchandise de droits de douanes ou de la TVA, pour autant qu'on fournisse la preuve d'origine. Parfois on a juste besoin d'une exportation temporaire, rendue possible par la délivrance d'un carnet ATA. Si l'on fait transiter de la terre, un accord administratif devra prouver sa non-toxicité. L'un des problèmes rencontrés est le cas d'un douanier qui n'examine qu'un seul élément d'un lot. Et si ce dernier est déficient, tout sera considéré comme inapproprié. La marchandise est tantôt renvoyée, bloquée ou saisie.

Identification prioritaire des meilleures filières

Il existe un projet transfrontalier de circularité², comme l'a présenté **Maud Jacquot**, responsable économie circulaire à SIG (Services Industriels de Genève). Il se base sur une étude régionale qui a identifié trois filières propices à la démarche, sur les six diagnostiquées. « Les compétences existent dans le Grand Genève, par exemple pour fabriquer des fenêtres en métal, relève Maud Jacquot, mais il reste compliqué d'échanger les bonnes pratiques entre deux pays ». En cause, la lourdeur administrative

et les approches différenciées. Alors que le canton de Vaud mise sur les métiers, Genève privilégie les acteurs économiques et la France voisine la dynamique de circularité. Un Pacte transfrontalier devrait aider à gommer ces défauts, notamment en identifiant l'entreprise qui répondrait à d'éventuelles demandes. Pour qu'un circuit vertueux s'instaure, tous les acteurs de la chaîne doivent être impliqués, compétents et non énergivores. Mais est-il toujours rentable de faire des démarches localement ? Pas forcément, certes, mais en prolongeant la durée de vie de ses produits ou en changeant de modèle d'affaire, l'intérêt des filières locales apparaît. À Genève, 4,5 millions de tonnes de déchets sont générés chaque année, et les matériaux d'excavation sont trop nombreux à transiter sur de longs kilomètres.

Les efforts existent, mais ne suffisent pas

Depuis plusieurs mois à Genève, la Fabrique Circulaire accompagne des PME dans la mise en pratique de leurs intentions. La clé réside souvent dans le fait de transformer en ressources ce qu'on considérait jusqu'alors comme des déchets. Des sociétés spécialisées comme Serbeco étaient déjà actives dans le réemploi de matières premières, mais le recycleur vise désormais la création d'une filière de réemploi pour des équipements professionnels. Dans le



cas de la fonderie genevoise Kugler Bimétal, l'accès à des gisements de bronze permettrait d'améliorer ses processus, mais l'absence d'une filière organisée pour ce type de déchets représente un inconvénient. Ce qui freine souvent la démarche est aussi la rentabilité, car l'opération est chère et dépend des fluctuations du marché. Selon **Bérénice Guiboud**, experte à la Fabrique Circulaire, « il manque déjà une mesure tangible des coûts de telles pratiques ». Et pour inciter une entreprise à se lancer, il faudrait lui faire connaître l'existence d'un fonds de réparation d'objets. « Il se peut qu'elle-même doive créer sa solution, précise la spécialiste, mais le savoir-faire transfrontalier élargit le champ de compétences. » Parfois un bon feedback peut déjà aider un entrepreneur à bien faire.

Trop de marchandises en déchetteries

SoluCir constitue le principal réseau d'économie circulaire des deux Savoie. D'abord composé d'acteurs publics ou spécialisés, il a

séduit nombre de PME, désormais conscientes de l'importance de donner une seconde vie aux ressources primaires et secondaires, mais le chemin est encore long. Sa co-fondatrice **Sarah Thomas-Rutter** estime que « seuls 10 % de ces dernières reviennent dans le circuit. La plupart termine en déchetterie, au mieux dans une œuvre de charité ». SoluCir souhaiterait que les entreprises prennent en compte l'aspect à long terme d'un reconditionnement des déchets pour lesquels il existe des débouchés. « Avec une intelligence collective, dit-elle, on peut par exemple remettre en service une consigne du verre ou rendre vertueux le cycle de la filière bois ». L'argument pécuniaire pousse encore trop d'entreprises à miser sur la mondialisation plutôt que sur le local, mais certaines astuces existent. Citons ici l'embauche d'un personnel de réinsertion, moins cher – car subventionné – et plus social. Si la Suisse et souvent citée en exemple pour son effort citoyen de recyclage, la France est bien développée dans les pôles de déconstruction et de réseaux associatifs. Pour une entreprise, ne pas se lancer dans la circularité, c'est courir le risque de disparaître dans cinq ans sous la pression de l'économie et des changements réglementaires. « Chacun peut jouer un rôle à son échelle en faisant mieux avec moins », conclut Bérénice Guiboud, rejointe dans cet avis par les trois autres panélistes. ■

¹ L'OFEN en Suisse et le PNTTB en France. ² Ce projet est actuellement piloté par le Programme éco21 de SIG, en partenariat avec l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) et le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT).

platinn, un service des plus précieux pour les industries



platinn – pour « plateforme d'innovation » – accompagne les entreprises de Suisse occidentale dans leur innovation d'affaires.

À Genève, l'Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI) en est l'antenne cantonale. Vous avez des projets d'innovation ? Rendez-vous à l'OPI !

L'accompagnement platinn s'adresse aux entreprises comptant au maximum 250 collaborateurs (et idéalement plus de 5), qui veulent innover. Toutefois, l'innovation s'entend au sens large. Elle peut trouver sa place aussi bien dans la commercialisation, la gestion que dans la chaîne d'approvisionnement ; il ne s'agit pas uniquement d'innovation technologique. Une entreprise peut bénéficier d'un accompagnement platinn à différents stades de sa vie ou pour différents produits, dans une limite budgétaire définie pour des

périodes de quatre ans. Platinn présente la particularité d'assurer l'essentiel de l'administratif lié à la candidature ; cela permet aux entreprises coachées de consacrer leur temps et leur énergie à leur cœur de métier.



Les prestations platinn s'articulent autour de quatre grandes thématiques :

- Affaires (développement économique)
- Coopération (recherche de partenariats)
- Organisation (développement des ressources)
- Finance (financement des entreprises).

Des conseils adaptés à des situations très diverses

Beaucoup d'entreprises sollicitent platinn pour être aidées dans le développement de leur marque employeur. Mais il y a aussi le cas de sous-traitants qui, redoutant d'être à la merci des fluctuations d'affaires du donneur d'ordre, ont souhaité diversifier leurs sources de revenus en développant de nouveaux centres de profits. Citons encore le cas de cette entreprise qui s'est vu retirer sa ligne de crédit pour cause de surendettement, suite à un rendez-vous difficile avec sa banque. Appelé pour travailler sur la gestion financière, le coach platinn a mis en évidence qu'une partie des stocks avait été oubliée, ce qui a complètement changé la donne.

Des coachs de terrain

Platinn peut compter sur une soixantaine de coachs, aux compétences

diversifiées, dont 10 se trouvent à Genève. Le coaching est toujours spécifique : pour chaque problématique exprimée par l'entreprise, le coach spécialisé est identifié. Ici, pas de coach « par métier » : les personnes remplissant cette fonction ont l'obligation d'avoir une autre activité professionnelle ou d'être entrepreneur. Reconnus par leurs pairs dans leur domaine d'expertise, les candidats coachs sont tout d'abord auditionnés par l'antenne cantonale à laquelle ils seraient rattachés, puis par la direction centrale de platinn, avant d'effectuer une année d'essai. Ce processus garantit une qualité élevée des prestations, qui explique un taux de satisfaction de plus de 80 % des entreprises accompagnées.

Pour **Hélène Gache**, directrice de l'OPI, « en tant qu'office de promotion, il est de notre devoir d'accompagner les entreprises de telle sorte que leur acti-

tivité perdure ». Les buts de l'accompagnement sont toujours définis de manière très précise. Se référant au célèbre adage attribué à Confucius, « quand un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson », Hélène Gache image les prestations de platinn en expliquant que le coaching a pour but d'apprendre à pêcher tout en permettant à l'entreprise de réaliser des « quick wins » : « La pérennité recherchée par platinn s'inscrit ainsi parfaitement dans les buts de l'OPI », dit-elle. « Les besoins viennent des entreprises ; il n'y a pas de packages d'aide tout ficelés. Notre rôle est d'être à l'écoute et d'offrir le plus de solutions possibles. » ■

Pour bénéficier d'un coach platinn dans le canton de Genève, contacter l'Office de Promotion des Industries et des Technologies, www.opi.ch, tél. 022 304 40 40.

LE COIN DE L'ARBITRAGE

Introduire une clause d'arbitrage dans les statuts d'une société suisse : est-ce possible et quels avantages en tirer ?

À partir du 1^{er} janvier 2023, le nouveau droit de la société anonyme offre à certaines sociétés suisses la possibilité d'une résolution « sur mesure » de leurs différends internes en leur permettant d'incorporer une clause d'arbitrage dans leurs statuts. Pour guider les sociétés dans l'utilisation de cette nouvelle possibilité, le Swiss Arbitration Centre a publié un modèle de clause d'arbitrage à insérer dans leurs statuts, ainsi qu'un Règlement suisse supplémentaire pour les différends relevant du droit des sociétés.

Dès le 1^{er} janvier 2023, un nouvel article 697n du Code des Obligations permet aux sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions et sociétés à responsabilité limitée enregistrées en Suisse d'introduire dans leurs statuts une clause d'arbitrage pour régler les « différends relevant du droit des sociétés ». Ces sociétés auront dès lors la possibilité de prévoir une procédure arbitrale « sur mesure » pour le règlement de ces différends en bénéficiant de la grande flexibilité qu'offre l'arbitrage en comparaison avec les procédures devant les tribunaux étatiques. Ces litiges pourront en effet être décidés par des arbitres spécialisés, choisis par les parties, dans une procédure modelée selon les besoins des sociétés et dans le respect de la confidentialité.

Afin d'assister les sociétés qui souhaitent désormais régler leurs différends internes en ayant recours à l'arbitrage, le Swiss Arbitration Centre propose un modèle de clause d'arbitrage à insérer dans leurs statuts contenant tous les éléments de base nécessaires, tout en proposant également certains éléments facultatifs que ces sociétés peuvent inclure selon leurs préférences.

Règlement supplémentaire

Le Swiss Arbitration Centre a également adopté un Règlement suisse supplémentaire spécifiquement dédié aux procédures relevant du droit des sociétés, qui prend en compte certaines particularités des litiges concernés, notamment le fait qu'ils peuvent impliquer un grand nombre d'acteurs (notamment les organes et actionnaires de la société) et avoir un effet juridique à l'égard de personnes autres que le ou les demandeur(s) et défendeur(s). Le Règlement suisse supplémentaire prévoit également un mécanisme spécial concernant les mesures provisionnelles et une procédure d'urgence qui habilite le tribunal arbitral à rendre des décisions de manière rapide et efficace. Pour faciliter l'utilisation du règlement, le Swiss Arbitration Centre a émis une Note Explicative à l'attention des utilisateurs.

Le Swiss Arbitration Centre met ainsi à disposition des sociétés suisses, de leurs organes et actionnaires un cadre procédural qui permet à la fois une gestion efficace de la procédure d'arbitrage – malgré l'implication potentielle de nombreuses parties – et donne aux personnes affectées par une sentence arbitrale la possibilité d'exercer correctement leurs droits. ■

■ POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://tinyurl.com/regle-supplementaire>

<https://tinyurl.com/note-explicative>

Mercredi 15 mars 2023 - CCIG

Que changer dans les statuts de votre société en 2023 ?

Tour d'horizon des apports de la réforme du droit des sociétés et des atouts de l'arbitrage en cas de litige.

Ressources humaines

De nouvelles têtes à la CCIG !

La CCIG a le plaisir d'accueillir deux nouvelles collaboratrices.



Elsa Floret est la nouvelle directrice communication de la CCIG. Après une expérience professionnelle dans le commerce international de matières premières, Elsa Floret s'est orientée vers le journalisme en économie et finance. Elle a œuvré au sein de l'équipe éditoriale de SPHERE, modéré des conférences sur les problématiques impactant la place financière suisse. Elle a notamment travaillé au journal économique et financier suisse *L'Agefi*, au quotidien *Le Temps* et au mensuel *La Cité*.



Marie de Marsano a rejoint la CCIG en tant que chargée des relations avec les Partenaires et avec les membres du Cercle. Formée dans l'hôtellerie, elle a occupé des postes de cheffe de projet événementiel et de chargée de relations client notamment dans diverses entreprises genevoises. Par leur diversité, ces expériences ont renforcé ses connaissances du tissu économique local et la compréhension des enjeux qui animent les entreprises.

INDUSTRIE GENÈVE

En 2023, l'industrie continuera à se dévoiler !

Le magazine « Le Monde de Demain » propose en janvier sur Léman Bleu son 40^e numéro, qui verra ses trois émissions les plus regardées rediffusées tour à tour. Et dès le 7 février, la 41^e émission sera consacrée au domaine de la **proptech**. Industrie-Genève est une association née de la volonté de l'Union industrielle genevoise (UIG), de la CCIG, de la Fondation pour les terrains industriels (FTI) et de l'Office de promotion des industries et technologies (OPI) de promouvoir et valoriser l'industrie à Genève.

Pour voir la 39^e émission du « Monde de demain », qui portait sur « déconstruire pour mieux construire », cliquez : <https://tinyurl.com/monde-de-demain-no39>



swisscom

Et si vous pensiez un peu à votre IT ?

Contrez efficacement les cyberattaques en nous confiant l'IT de votre PME.

swisscom.ch/securite-pme

Prêts.

Agenda

Réseautage

Judi 12 janvier 2023 de 7 h 30 à 9 h 30 - CCIG

7h30 de la Chambre



PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

Mercredi 15 février 2023 dès 17 h
Mandarin Oriental Genève



Genève face aux bouleversements fiscaux

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

Rencontres du Management durable

Les Rencontres du Management durable ont pour objectifs de promouvoir le management durable et de favoriser l'échange d'expériences concrètes entre entreprises. Dates et thèmes de celles qui auront lieu en 2023 :

24 mars

Intégration locale des parties prenantes

5 mai

Sources de financement pour une transition durable

1^{er} septembre

Achats responsables : contraintes pour les sous-traitants

17 novembre

Mise en place de circuits courts

Ces événements sont organisés en partenariat avec la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation ainsi qu'avec la Haute école de gestion de Genève.

Ils seront mis en ligne sur le site de la CCIG : www.ccig.ch/agenda au fur et à mesure de l'année et l'ouverture des inscriptions sera annoncée via les différents supports de communication de la CCIG.

Mardi 4 avril 2023

158^e Assemblée générale suivie du Dîner annuel de la Chambre

Cette manifestation est réservée aux Membres et aux invités de la CCIG, qui recevront une invitation.

Save the date

OR

SKYNIIGHT

SWISS RISK
CARE
Our independence • Your best insurance

BCGE

groupe
mutuel

GONET
BANQUIERS 1845

ARGENT

m3 GROUPE

GED - COPIEURS - IT
devillard

swisscom

CGNI

m
sc

SOFTFINANCE

BeVisible
SWISS

MEDIAONE
CONTACT
GLOBAL REACH, LOCAL TOUCH

BRONZE

Allianz

Protectas

PORTS FRANCES
ET SERVICES ASSOCIÉS SA

eu Business
School

EXECUTIVE
TRAVEL

BALESTRAFIC

integral
Groupe

MIGROS

JTI

FLORIMONT

STG

Vitol

TP PUBLIOTE SA

DURABILITÉ INTERNATIONAL JURIDIQUE HOSPITALITÉ INNOVATION COWORKING ENTREPOSAGE

SUCAFINA

P&G

EVERSHEDS
SUTHERLAND

Hilton
GENEVA HOTEL &
CONFERENCE CENTRE

microshare

Rebus

SPACES
Signature

HARSCH
Real Estate Management

Développer ses compétences en management



La CCIG propose à ses Membres des formations permettant de développer ses compétences en management et leadership. Focalisés sur la pratique et organisés en collaboration avec Cursus Formation, ces cours offrent des outils concrets et allient réflexion et mise en situation.

- **Managez vos équipes**
5, 6, 7, 26 et 27 juin ainsi que 10 juillet 2023
- **Affirmation de soi**
21 juin 2023
- **Gestion de projet module A**
- **Les fondations du succès**
19 juin 2023
- **Tout l'enjeu est de bien communiquer**
6 juillet 2023
- **Gestion du temps pour managers**
8 et 29 septembre 2023

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information destiné aux Membres de la CCIG.
Paraît 11 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition :
Elsa Floret

Rédaction :
Marguerite Bouillet, Fabienne Delachaux, Elsa Floret, Nicolas Grangier, Erik Simonin, Morgan Tinguely

Publicité :
HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception : ROSS graphic design

Impression : Atar Roto Presse SA, Satigny

Informations : publications@ccig.ch



Maison de l'économie
Bd du Théâtre 4 - 1204 Genève
Tél. + 41 (0)22 819 91 11
Fax + 41 (0)22 819 91 00
www.ccig.ch



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C154575



imprimé en suisse

EDITEUR

13TH
WORLD
CHAMBERS
CONGRESS

GENEVA2023

SWITZERLAND, 21-23 JUNE



The place to be !

La préparation du 13^e Congrès mondial des Chambres poursuit son déploiement. Cet événement offrira aux entreprises genevoises et suisses des nombreuses opportunités intéressantes tant au niveau du sponsoring, de la possibilité d'exposer que du contenu du programme et de la qualité des intervenants (la présence de Klaus Schwab, fondateur et président du WEF, en tant que speaker est déjà confirmée).

Nouveau sponsor : l'IMD !

La CCIG est ravie d'annoncer que l'IMD sera sponsor « gold » de ce Congrès qui se tiendra à Genève (Palexpo) du 21-23 juin 2023. À ce titre, plusieurs professeur(e)s de cet Institut interviendront dans le programme. L'IMD couvrira cet événement quotidiennement au travers notamment d'interviews des intervenants et panélistes ainsi que de productions journalistiques.

Une plateforme de visibilité

Devenir exposant et/ou sponsor du Congrès mondial des Chambres, c'est s'assurer d'une visibilité forte au niveau local, suisse et international. Plus de 1500 participants en provenance de plus de 120 pays sont attendus au cours des trois jours de congrès, qui a lieu pour la première fois en Suisse et représente une occasion unique de connecter les secteurs publics et privés.

Si vous êtes intéressé.e à devenir :

- sponsor du Congrès, veuillez contacter Pauline Zahlaoui : p.zahlaoui@ccig.ch
- exposant pendant le Congrès, veuillez contacter Noëlle Aubert : n.aubert@ccig.ch



Sponsors déjà confirmés



Programme et inscriptions : 13wcc.iccwbo.org

Tarif « early bird » jusqu'au 15 février 2023 !

Les Membres de la CCIG bénéficient d'un tarif préférentiel.

Pour recevoir le code, contacter : 13WCC_code@ccig.ch